



Pour l'assainissement:

Fonctionnement		Investissement		
<u>DEPENSES</u>		<u>DEPENSES</u>		
011	Charges générales	1 500		
012	Charges de personnel	1 000	16 Emprunts et cautions	44 170
66	Charges financières	11 518	13 Réseau 2	35 000
68	Amortissements	24 824	14 Réseau 3	181 240
O23	Vrt à l'investissement	6 083.80	15 Travaux Annexes	12 703
OO2	Résultat reporté	<u>1 342.66</u>	040 Amortissement subventions	10 694.80
			001 Résultat reporté	59 876.16
			041 Opérations patrimoniales	<u>10 368</u>
	Total	<b>46 268.46</b>	Total	<b>354 051.96</b>

#### RECETTES

70	Redevances et travaux	30 342
74	Primes	3 889
77	Amortissements subventions	<u>12 037.46</u>

#### RECETTES

13	Réseau 2 et subv Commune	81 926.16
14	Réseau 3 Plan 2018 et 2019	170 500
1022	TVA	60 350
040	Amortissements	24 824
041	Opération ordre	10 368
021	virement section exploitation	<u>6 083.80</u>

Total **46 268.46** Total **354 051.96**

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces budgets.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'approuver les budgets primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement tels que présentés ci-dessus.

## **2. Décision du Maire**

La séance continuant, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie, Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020D16 du conseil municipal de Roaix en date du 10 juillet 2020, Considérant l'obligation de présenter au conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation, Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour la DIA suivante :

DIA de Maître Vincent Géraud, Notaire à Sablet (84110)  
Propriétaire : Bartolo Michel  
Parcelles A 1671-A 1673 La Petite Jeanne  
Acheteur : Monsieur et Madame François Robert CARRIERE

## **3. Modification du tableau des Effectifs au 01 mai :**

La séance continuant, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la prévision de recrutement d'un adjoint administratif à temps partiel soit 15 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire délibère et décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs suivant l'annexe ci-jointe à compter du 01 mai 2021.

Nature	Emplois actuels	Emplois à créer	Emplois à annuler	Récapitulation
<b>T.C.</b>				
<b>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Adjoint Administratif Territorial 15h/semaine</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint technique Principal 2e classe	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>T.N.C.</b>				
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 33/35	<b>1</b>			<b>1</b>
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe 31.08/35	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Contrat aidé : CAE 24h</b>				
Agent technique	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

#### **4. Taux d'imposition 2021 (annulant précédente délibération N°2021 D 14 du 03 mars)**

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2020 qui sont :

Taxe foncière sur bâti :	17.41 %
Taxe foncière non bâti :	43.95 %
Taxe Foncière bâti Taux département 2020 :	15.13%

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation ou non de ces taux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, procède au vote :

Pas d'augmentation :	0 voix
Augmentation de ...0.5.%	0 voix
<b>Augmentation de 0.8.%</b>	<b>15 voix</b>
Augmentation de ...1.%	0 voix

ET décide à l'unanimité que les taux d'imposition pour 2021 soient augmentés de 0.80 % soit :

<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>32.68%</b> (Taux communal 17.55% + Taux département 2020 15.13%)
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>44.30 %</b>

#### **5. Revalorisation de la redevance communale du service Assainissement**

La séance continuant Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux sur le système d'assainissement de la commune, qui concernent des travaux de réhabilitation du réseau de collecte nécessitent une revalorisation des parties fixe et variable de la redevance communale du service de l'assainissement. La dernière revalorisation date de décembre 2012.

Cette revalorisation, qui entrerait en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, porterait le niveau de la redevance à :

- 1.10 € HT/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la partie variable (0.70 € depuis 2012)
- 30.00 € HT/semestre pour la partie fixe (20.00 € depuis 2012)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-1, L2224-12-2, L2224-12-3, R2224-19, R2224-19-1 et R2224-19-2,

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide de fixer le montant de la redevance communale du service de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 à :

- 1.10 € HT/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la partie variable,
- 30.00 € HT/semestre pour la partie fixe.

## **Questions diverses :**

### 1. Rapport réunion groupe de travail « Fêtes »

Madame Mounier Chantal fait part de la nécessité de créer un comité des fêtes pour permettre le financement des manifestations. Au regard de la crise sanitaire une Assemblée Générale est très difficile à réaliser. Il est donc proposé au Conseil que les membres du groupe de travail « festivités » constituent le comité des fêtes afin d'assurer la fête votive pour cette année, cette proposition est validée par le Conseil.

Bureau : Président d'honneur Durand Laurent

Présidente : Mounier Chantal

Vice-président : Maillet Edwin

Trésorière : Alexis Rosy

Secrétaire : Amélie Nevet-Mouttet

Projets :

-Fête votive les 3 et 4 juillet 2021 avec repas champêtre 18€/adulte et 9€/enfant – Repas préparé par le restaurant « La Belle Etoile » de Roaix.

-Vide-grenier, Marché provençal, Brocante, Bal, Concours de vélo décoré, Concours de belote, Animation par une « PENA ».

### 2. Bernard Chabaud fait le point sur les travaux « Assainissement ».

Malgré le professionnalisme de l'entreprise Teyssier, beaucoup d'imprévus souterrains (ancien canal, gaz, télécom, etc...) ont nécessité une prolongation d'arrêté de voirie de 2 mois (avril et mai) afin de fermer la RD 975.

3. Le Maire informe l'Assemblée que la commune de Roaix comptera bientôt une centenaire Madame Bourdonnas née le 14 avril 1921. Un bouquet de fleurs lui sera offert suite à l'accord du Conseil Municipal.

4. Madame Nevet-Mouttet Amélie informe que l'école de Roaix vient d'accueillir deux nouveaux élèves portant l'effectif total à 58 enfants.

5. L'élagage des arbres et des arbustes de la commune, travaux réalisés par l'entreprise « Tom à la Coupe », est en cours.